

PROJET DE TERRITOIRE 2015-2025

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

**Communauté de
Communes du Haut
Pays Bigouden**



PLOZEVET

GOURLIZON

LANDUDEC

POULDREUZIC

PLOVAN

TREGAT

PEUMERIT

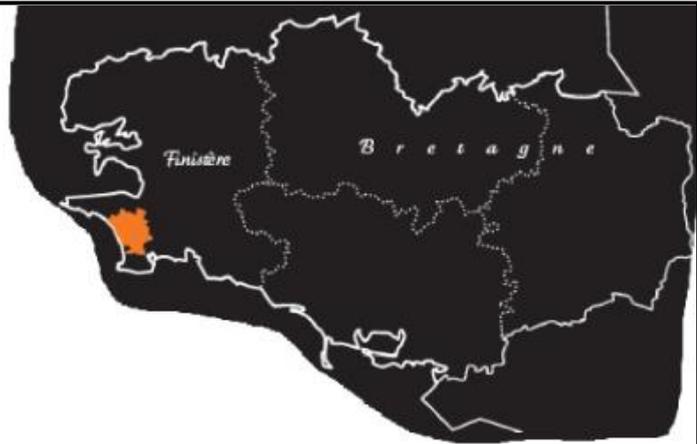
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

PLONEOUR-LANVERN

GUILER-SUR-GOYEN



HAUT PAYS BIGOUDEN





Un projet de territoire, c'est une réflexion de longue haleine. Une démarche qui demande travail collectif, prise en compte des dynamiques locales, négociations communes – EPCI, appropriation des enjeux partagés...

Sur le Haut Pays Bigouden, la démarche fut officiellement lancée fin 2015.

Pour la concrétiser, nous souhaitons maîtriser le processus en interne : ne pas laisser la construction de ce document structurant aux mains d'un bureau d'études qui arriverait avec sa grille de questionnement. Nous souhaitons une réflexion globale, basée sur une consultation participative la plus large possible.

Pour cela, nous avons lancé une méthode d'état des lieux innovante : une concertation basée sur de grandes affiches où les habitants pouvaient écrire librement, des distributions de flyers, une boîte à idées ouverte à la Communauté. Seuls 4 thèmes étaient indiqués : Environnement / Transports / Economie / Social.

L'objectif pour nous était d'être le moins directif afin « d'obtenir des réponses aux questions qu'on ne se posait pas » et ainsi élargir notre spectre de problématiques au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Les résultats furent intéressants : environ une centaine de contributions, de la simple phrase à la note de 10 pages... Ils furent examinés en commission Prospective qui en ressortit 3 enjeux :

- Préserver notre environnement, cadre de vie privilégié ;
- Développer une économie cohérente avec cette volonté de préserver l'environnement, articulée avec l'enjeu d'accessibilité et de désenclavement ;
- Maintenir notre lien social et la bonne dynamique associative.

Ces propositions furent examinées avec les acteurs du territoire lors d'un séminaire. Les ateliers thématiques permirent globalement de confirmer l'adéquation entre le ressenti des habitants et nos enjeux identifiés en termes de politique publique. Il en ressortit également plus fortement cette préoccupation d'un maintien d'un mode de développement endogène, où l'idée était finalement de pouvoir « **vivre et travailler au pays** ».

Afin de mettre ces orientations en perspective, la collectivité a accueilli la géographe Valérie Jousseume. Celle-ci nous a encouragés dans notre choix de développement, indiquant que la société était en plein changement, qu'avec la mobilité facilitée, la population recherchait désormais un lieu d'habitation avant de chercher un lieu de travail. En ce sens, les territoires qui tirent leurs épingles du jeu sont ceux qui peuvent nourrir un « *imaginaire de vacances* », les habitants cultivant dorénavant un lien renforcé aux loisirs.

En ce sens, il est fondamental pour nous de mettre l'environnement au cœur de nos projets. Une commission Environnement fut créée peu de temps après pour répondre à cette demande légitime et

explorer davantage les implications d'un tel sujet en termes de dossiers pour la Communauté de communes.

Etat des lieux, diagnostics, formulation des enjeux : il fut temps ensuite de passer au plan d'action. Commissions, élus, agents, furent consultés, mais il nous apparut que deux sujets devaient donner lieu à des études plus précises :

- Le volet social, qui devait être articulé avec le Contrat de territoire avec le Département et la Convention territoriale Globale avec la CAF ;
- Le volet financier, car une réflexion stratégique à long terme implique la réalisation d'un Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI).

Des prestataires furent sollicités, des études réalisées et leurs conclusions furent rendues courant 2019.

Il ne restait plus qu'à finaliser le document final, et pour cela, nous avons sollicité l'appui à l'écriture de Quimper Cornouaille Développement.

Toutes ces étapes, nécessaires, ont conduit le vote du document final en fin de mandat. Cela peut paraître long, mais cela nécessite une réflexion qui se construit dans le temps. Ainsi, les futurs élus bénéficieront d'une base, travaillée par l'ensemble des élus et acteurs du territoire.

Le projet de territoire permet ainsi d'assurer une continuité de l'action publique, tout en étant suffisamment ouvert pour que les futurs élus puissent s'y inscrire tout en développant de nouveaux projets. C'est un document qui a vocation à évoluer, à être évalué. C'est un document support pour nos contractualisations, un document qui préfigure des coopérations intercommunales, dont l'échelle peut varier selon la thématique.

Et c'est un document qui retrace la vie du territoire pour mieux dessiner demain.

Emmanuelle RASSENEUR,
Vice-Présidente à la Prospective et à la Communication



L'histoire de la CCHPB

Le territoire du Haut Pays bigouden a une histoire « communautaire » qui remonte à la création du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) de Plogastel-Saint-Germain, le 26 mars 1981. Il regroupait les 11 communes du canton de Plogastel-Saint-Germain que sont Gourlizon, Guiler/Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat, et Plonéis. La compétence communautaire historique est celle de la collecte des déchets. Puis en 1986, la voirie et l'action sociale ont été transférées au SIVOM. En 1992, une loi institue les Communautés de Communes et c'est tout naturellement en 1994 que le SIVOM devient Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Plus tard, en 1995, Plonéis rejoindra la communauté d'agglomération de Quimper.

Depuis, la communauté n'a cessé de se développer et de monter en puissance en élargissant son champ de compétences (développement économique, habitat, déploiement de la fibre optique, voirie, équipements communautaires, eau potable, assainissement, gestion des déchets, environnement, tourisme, culture et jeunesse, action sociale).

En 2011, la création du Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) confirme la pertinence de l'échelle intercommunale pour la gestion des services d'hébergement pour personnes âgées – Résidence Parc An Id et Résidence La Trinité – et du SSIAD (service de soins à domicile).

Aujourd'hui, la communauté est dotée d'un projet de territoire global à l'échelle de ses 10 communes membres, avec une vision d'avenir.

Le projet de territoire fixe un cap aux actions communautaires. Il permet à la collectivité d'être dotée d'une feuille de route pour guider les choix des élus locaux. Les orientations stratégiques sont ainsi définies, priorisées et déclinées en actions concrètes. Le projet de territoire a donc vocation à exprimer les orientations à moyen et long terme pour un développement durable du territoire communautaire. Cette démarche implique une vision globale, où l'on raisonne en termes de territoire et non pas en termes d'institutions. Le projet de territoire doit donner du sens à l'action publique. S'engager dans une telle démarche, c'est se donner des objectifs et des perspectives sur un temps plus long qu'un mandat.

L'origine du projet de territoire

Si à la création des premiers établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ces derniers devaient être des supports de mutualisation de moyens d'ordre technique (1966, date de création des communautés urbaines et 1992, création des communautés de communes). Aujourd'hui, avec les différentes lois qui ont fait évoluer leurs compétences, les EPCI doivent se doter de stratégies. Ils remplissent un rôle d'interface avec les populations. Ils ont un impact tout aussi prépondérant que les communes dans le quotidien des habitants d'un territoire. C'est pourquoi, il convient de repenser les



Le siège de la CCHPB à Pouldreuzic

missions des communautés de communes en replaçant la population au cœur des réflexions. Il ne s'agit plus seulement de raisonner en compétences.

C'est en ce sens qu'un diagnostic de territoire, révélant les évolutions sociétales, doit être à la base de la réflexion. Un diagnostic ne se résume pas à un état de lieux – il ne se résume pas à des données quantitatives – il intègre aussi les opinions, les analyses, les souhaits, les attentes, les propositions des acteurs et des citoyens. C'est un moment privilégié par lequel on rapproche les différentes visions des acteurs d'un territoire pour qu'ils partagent un même avenir.

La démarche

Afin de répondre aux besoins et aux enjeux sociétaux, il était indispensable d'associer au diagnostic de territoire tous les acteurs concernés. Ainsi l'élaboration du projet de territoire du Haut Pays Bigouden, démarrée en 2015, a connu plusieurs phases de réflexion et de concertation.

	30 octobre 2015	Été 2016	Février 2017	Mai 2017	2018	2019
Étapes	Décision politique	Concertation des habitants	Concertation des acteurs	Formation et réflexion	Travail interne agents-élus CCHPB	Projet finalisé
Mise en œuvre	Lancement officiel de la démarche	Boîtes à idées, panneaux, questionnaires en ligne	Ateliers avec élus, agents, habitants et associations	Séminaire avec élus, agents et une personne qualifiée	Déclinaison des axes de la concertation en actions	Adoption du projet par les élus

Un territoire en mutation

Au travers de ce travail, la collectivité s'est interrogée sur la manière dont elle peut donner du sens à ses compétences en s'adaptant aux évolutions actuelles de la société. Pour ce faire, la collectivité a enrichi sa réflexion grâce au travail de Valérie Jousseaume, géographe à l'Université de Nantes. Elle étudie notamment la rediffusion des mouvements démographiques et intègre la sociologie dans les réflexions d'aménagement et de développement des territoires.

« Il ne s'agit nullement ici de discuter, le lourd poids démographique des villes et leur rôle économique majeur. Mais, la dynamique démographique actuelle valorise les espaces de moindre densité et ce faisant redistribue lentement les populations dans l'espace » (Bermond et Jousseaume, 2014). Typiquement, les territoires comme le Haut Pays Bigouden connaissent les conséquences de cet « exode urbain ». La collectivité doit donc être en mesure d'offrir la qualité de vie attendue « en campagne » tout en permettant l'accès à des services que l'on retrouve en milieu urbain.

Cette vision de la campagne est nourrie par un imaginaire collectif alliant cadre de travail et fantasme des vacances. Notre façon d'habiter nos territoires est alors totalement différente de celle du siècle dernier. A l'ère industrielle, le logement se construisait autour du lieu de travail.

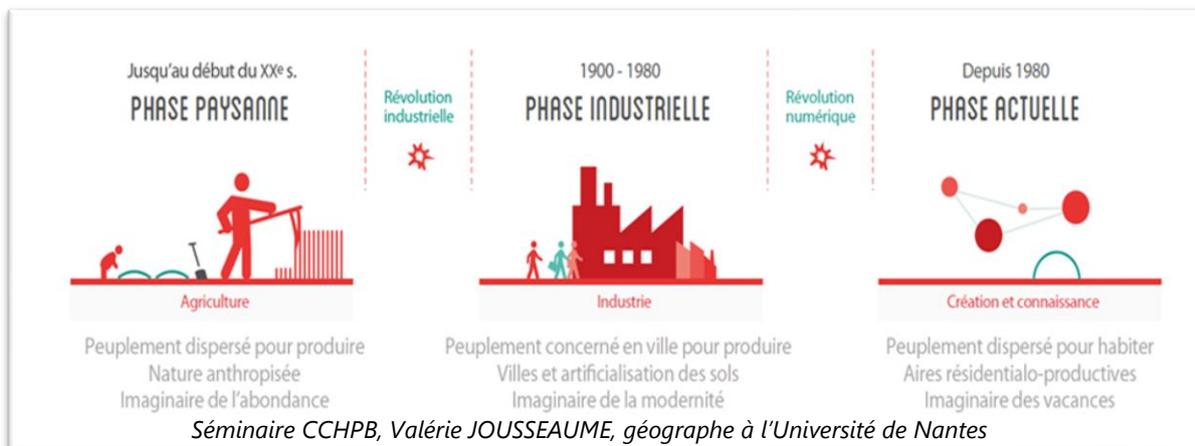
Aujourd'hui la séparation entre lieu de travail et habitat est beaucoup plus nette. Ainsi la collectivité doit aider à l'épanouissement de ses habitants au travers d'une politique anticipatrice de l'habitat, du maintien de ses commerces et services de proximité, de lieux de loisirs et d'une offre culturelle de qualité, sans pour autant « dénaturer » son cadre de vie.



Vue aérienne de Penhors

En tant que territoire rural, le Haut Pays Bigouden doit aussi permettre l'installation des populations actives et des nouvelles pratiques de travail (coworking, télétravail etc.) impliquant des équipements numériques de qualité et performants.

« L'enjeu contemporain pour les campagnes bretonnes est donc bien d'offrir un cadre de vie en résonance avec le champ de l'imaginaire du tourisme, en abandonnant le mode de construction actuel hérité de l'époque de la modernité. Au-delà de la seule question de la densité, l'urbanisme rural et périurbain doit donc être interrogé globalement quant à son rapport avec les représentations des populations qu'il vise ».



C'est donc forte de la connaissance de tous ces éléments que la collectivité doit permettre un ancrage au territoire en favorisant les repères à l'identité de ce dernier. Il est nécessaire de valoriser les espaces publics comme espaces de partage et d'usages et de donner des repères territoriaux tels que les centres ou encore les paysages. C'est dans cette réflexion que trouve son origine la stratégie déclinée dans ce projet de territoire.



Sentier côtier à Plozévet

Un territoire caractérisé par une urbanisation dispersée

Le Haut Pays Bigouden, comme d'autres territoires en Bretagne, se caractérise par un habitat morcelé. Du fait de son histoire, de son développement économique principalement agricole, le Haut Pays Bigouden s'est urbanisé de façon dispersée, en hameaux éparpillés.

L'aménagement du territoire ne peut ignorer cette caractéristique. En effet, la mise en place et la maintenance des réseaux (électriques, téléphoniques, assainissement, eau potable, collecte ordures ménagères...) doivent s'adapter à cette atomisation de l'habitat, ce qui implique des impacts techniques et financiers. De la même façon, cette urbanisation, malgré son éclatement, doit être accessible par une voirie sécurisée et entretenue.

Les spécificités de l'habitat en Haut Pays Bigouden restent des éléments essentiels à prendre en compte en termes d'aménagement du territoire, afin de respecter des engagements financiers et environnementaux.



Un habitat en hameaux dispersés

AXE 1 PRÉSERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS

Préserver le foncier en assurant une offre touristique adaptée et une mise en valeur de l'environnement et du littoral

Préserver la ressource en eau pour les générations futures au travers d'une gestion mesurée et adaptée de l'eau et des déchets

Lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle locale au travers de la mise en œuvre d'une politique énergétique

AXE 2 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE EN ADÉQUATION AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Maintenir les activités artisanales et favoriser les reprises d'entreprises

Déployer le très haut débit sur les zones économiques comme outil de développement

Développer le numérique pour repenser les déplacements au sein du territoire et au-delà

Consommer local et valoriser le littoral pour appuyer l'attractivité du territoire

Maintenir des commerces de proximité et favoriser le lien social

Favoriser l'insertion par l'activité économique

AXE 3 CONFORTER LE LIEN SOCIAL

Assurer un soutien à la culture et au développement du monde associatif

Assurer la pérennité des services de proximité, d'une offre médicale

Se loger tout au long de la vie et lutter contre la vacance

Soutenir les actions en faveur de l'enfance et jeunesse

Proposer des solutions adaptées au vieillissement et aux besoins spécifiques de chacun

Faciliter les mobilités et l'accessibilité aux services

AXE 1

PRÉSERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS

L'environnement est un atout important pour le développement économique du territoire du Haut Pays Bigouden. Durant la concertation avec les acteurs locaux, il a été largement positionné comme l'élément stratégique et prioritaire du territoire, notamment son littoral.



Le cordon de galets de la baie d'Audierne, séparant l'océan et les étangs de Trunvel à Tréogat

La préservation de l'environnement et du cadre de vie se décline en plusieurs thématiques desquelles découlent de forts enjeux économiques, d'attractivité et d'aménagement du territoire :

- La préservation du littoral, des espaces rétro-littoraux et une gestion raisonnée du foncier : des défis majeurs pour les territoires littoraux. Ces objectifs sont aux fondements des politiques et des dynamiques d'aménagement au travers de la mise en œuvre de la loi littoral – depuis les années 1980 – mais aussi au travers d'initiatives ciblées dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Plus récemment, la candidature à la labellisation Ramsar pour les zones humides de la Baie d'Audierne, conjointement avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, traduit cet intérêt de valoriser l'écologie de ces espaces naturels. Aussi, le projet de convention de partenariat avec VIGIPOL, approuvé par les communes littorales, engage la Communauté dans la coordination de la préparation et de la lutte contre les pollutions maritimes, en s'appuyant sur l'expertise de VIGIPOL.



- Le développement d'une offre touristique respectueuse du cadre de vie : cette notion concerne deux cibles, les touristes d'une part, qui cherchent un cadre patrimonial et environnemental préservé, et les habitants d'autre part, qui souhaitent que leur environnement de vie quotidienne soit protégé et qui bénéficient des retombées des activités touristiques ;
- La gestion de l'eau et des déchets : cette thématique est elle aussi fondatrice d'une politique locale non seulement d'aménagement du territoire mais aussi d'une politique de gestion de la ressource plus écologique. Il s'agit de politiques qui demandent un travail pédagogique

important avec la population afin que les modes de vie du quotidien puissent être adaptés ou réajustés. Les associations environnementales sont devenues des appuis essentiels car les changements d'habitudes liés à la gestion des ressources résultent d'une prise de conscience et donc de la volonté de chacun de changer, c'est pourquoi les collectivités ont un besoin grandissant de communication sur ces sujets ;

- Des événements comme le Troc Textile organisé tous les ans avec la CCPBS, le partenariat avec des acteurs comme Cap Solidarité sont des exemples d'un soutien à des modèles d'économie circulaire respectueux de l'environnement, de développement durable.



Les panneaux photovoltaïques sur le toit des Halles Raphalen à Plonéour Lanvern



- Le développement des énergies renouvelables : bien que ce soit un enjeu environnemental global et intégré depuis une vingtaine d'années, le déploiement au niveau local reste assez complexe car les normes imposées sont extrêmement contraignantes et les démarches, longues et coûteuses, découragent les porteurs de projets ou les collectivités. Néanmoins, les économies d'énergies, au même titre que les économies liées à la ressource, doivent être une priorité pour le territoire qui doit pouvoir s'adapter au mieux, et à son échelle, aux changements climatiques attendus dans les années à venir.

Préserver le foncier en assurant une offre touristique adaptée et une mise en valeur de l'environnement et du littoral

Le Haut Pays Bigouden est un territoire littoral, disposant d'un linéaire côtier d'une quinzaine de kilomètres. À la différence des autres territoires littoraux de Cornouaille, il est peu tourné vers la mer, notamment du fait de l'absence d'activités portuaires. Par conséquent, l'urbanisation de son littoral reste faible et c'est un atout, une différenciation affirmée et revendiquée. L'action publique doit pouvoir affirmer cette orientation en préservant le foncier littoral, en facilitant l'application de la loi littoral au travers des documents d'urbanisme locaux (SRADDET, SCOT, PLU, PLUi...).

Parallèlement, le littoral doit faire l'objet d'une attention particulière concernant sa préservation environnementale et sa conservation, notamment pour prévenir les phénomènes d'érosion. De ces enjeux de préservation, découle l'offre touristique. En effet, les activités touristiques (camping-cars par exemple) doivent être réglementées pour limiter leurs impacts négatifs sur l'environnement tout en offrant des solutions d'accueil. La collectivité, en proposant une stratégie de développement touristique cohérente, et en accord avec les logiques de pratique du territoire, peut envisager des retombées économiques et s'inscrire en même temps dans une démarche environnementale.



La vocation touristique du Haut Pays Bigouden est facteur de variation de flux sur le territoire (eau, assainissement, déchets...). Ceci est à intégrer dans la définition de l'action publique communautaire, autant à destination des populations de passage que pour les habitants. Malgré le poids économique majeur du tourisme, il est essentiel que ce dernier préserve le cadre de vie et développe un niveau de service performant. Les activités de randonnée/promenade doivent être des vecteurs d'une politique de valorisation de l'environnement et du patrimoine du territoire, grâce à l'offre diversifiée de chemin de randonnée et du passage du GR34. La mise en valeur et la communication sur ces activités est stratégique et doit être pensée à une échelle plus large que l'espace communautaire. La destination touristique Quimper Cornouaille agit en ce sens et le territoire doit pouvoir, tout en se démarquant, s'appuyer sur l'ingénierie et la mutualisation de cette « vitrine » touristique.

Préserver la ressource en eau pour les générations futures au travers d'une gestion mesurée et adaptée de l'eau et des déchets

La gestion de la ressource en eau est un outil essentiel à la préservation de l'environnement. Il faut veiller à la sécurisation de la production et de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des populations, présentes et à venir. Le schéma directeur de gestion des eaux, élaboré en 2016, doit en être l'outil central (grâce aussi à la prise de compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations – GEMAPI – par la communauté de communes). La sensibilisation à une consommation raisonnée et à la récupération des eaux de pluie doit être constamment relayée.



Château d'eau à Plozévet

Il en est de même avec l'assainissement où la lutte contre les installations non conformes, l'amélioration du traitement des eaux usées et la préservation de la qualité des cours d'eau doivent se poursuivre. Pour cela, les études de zonage et les campagnes de contrôle de bon fonctionnement sont les instruments sur lesquels s'appuyer.



Station d'assainissement par lagunage naturel à Penhors



Parallèlement, un travail pédagogique pour accompagner le changement des mentalités dans l'utilisation de la ressource est un prérequis de la réussite de ces politiques publiques. Cela passe donc aussi dans la gestion des déchets, à la sensibilisation au tri et aux gestes éco-responsables. Il est également important de veiller à ce que ces gestes soient accessibles à tous, dont les personnes à mobilité réduite, et plus largement intégrés dans les pratiques touristiques.



Lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle locale au travers de la mise en œuvre d'une politique énergétique



Le réchauffement climatique nous oblige à questionner et à revoir notre production énergétique. Le Haut Pays Bigouden a des atouts à faire valoir afin de produire une énergie plus verte. L'éolien et le solaire ont fait leur preuve. Il est pertinent de mener une réflexion sur les marges d'action du Haut Pays Bigouden sur ce sujet. Au-delà de la production, les économies d'énergies liées aux bâtiments ont aussi leur rôle à jouer dans la réduction de l'impact environnemental. L'évolution des techniques, ainsi que le coût des énergies, obligent l'ensemble des acteurs à rechercher des alternatives plus rentables pour le climat et les finances. Des réseaux existent en Cornouaille pour aider et accompagner les collectivités, les professionnels et les particuliers qui souhaitent réaliser une rénovation énergétique de leurs bâtiments et habitations. La Communauté de Communes soutient financièrement le réseau TYNEO, plate-forme locale de rénovation de l'habitat, qui met en relation des professionnels qualifiés et les particuliers. TYNEO tient régulièrement des permanences à la Maison des Services Au Public du Haut Pays Bigouden.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la CCHPB propose aux propriétaires modestes des aides pour adapter leur logement, notamment en termes de rénovation énergétique

Les collectivités se doivent d'être exemplaires et novatrices dans le domaine de la rénovation des bâtiments : panneaux photovoltaïques sur la HALLE RAPHALEN à PLONEOUR LANVERN, bâtiment passif pour le siège communautaire, projet de réseau bois chaleur sur PLOZEVET, école primaire de Plogastel-St-Germain, en sont quelques exemples. Elles ont aussi la volonté de veiller à une diversification des énergies et d'accompagner les porteurs de projet dans des domaines comme l'éolien, la méthanisation dans les exploitations agricoles, ...

Extension du siège de la CCHPB certifiée bâtiment passif



Enfin, cette thématique entend plus globalement préserver nature et biodiversité. C'est bien grâce à ses compétences en matière de développement touristique, de gestion foncière et d'aménagement, de gestion des ressources et d'énergie que la collectivité peut agir sur son cadre de vie. L'appui de la population et des acteurs locaux est essentiel à la réussite globale de ces politiques sectorielles pour un résultat optimal. Les documents de préservation, protection et mise en valeur des espaces naturels, doivent être intégrés dans l'ensemble des actions menées sur le territoire.



Trunvel à Tréogat, un Espace Natura 2000, entretenu par la CCHPB, sur lequel Bretagne Vivante a implanté une station de baguage, unique en France, pour observer les oiseaux migrateurs

AXE 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE EN ADÉQUATION AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Le développement économique est facteur d'attractivité pour un territoire. Il apporte de nouvelles activités, de l'emploi et de la création de richesses. L'élaboration de la stratégie du Haut Pays Bigouden doit par conséquent prendre en compte cet aspect et s'appuyer sur les caractéristiques propres et uniques du territoire, ceci dans le but d'assurer un développement durable et pérenne.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden avec son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est aujourd'hui un des employeurs les plus importants du territoire (180 agents permanents). Les services assurés par les collectivités territoriales – Communes et Communauté – génèrent des richesses économiques souvent sous estimées : achats, travaux, salariés qui décident de résider et de consommer sur le territoire.

Plusieurs secteurs économiques sont à questionner et à prendre en compte dans le projet de territoire :

- L'artisanat et les reprises d'entreprises : pour la richesse du tissu artisanal, la collectivité doit pouvoir aider à la pérennisation de ces petites entreprises ;
- L'offre foncière économique et le très haut débit sur les espaces à vocation économique : ce sont deux critères essentiels à l'installation de nouvelles entreprises et au déploiement d'une nouvelle offre économique sur le territoire ;
- Les conséquences des nouveaux usages numériques sur les déplacements : les évolutions récentes et rapides du numérique ont transformé les façons de se déplacer, de consommer ou encore de travailler. Le territoire doit pouvoir s'adapter ;

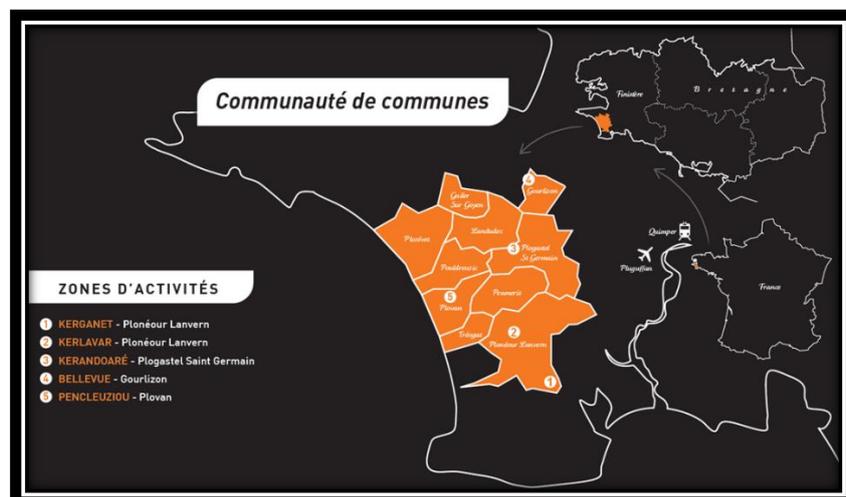


- L'appui à l'agriculture sur le territoire et le développement des circuits courts : nouvelles façons de consommer et développement d'une pratique moins impactante pour l'environnement, le développement du consommé local est aujourd'hui une mesure indissociable du maintien de l'agriculture ;
- Le développement de l'économie maritime : cet objectif renvoie surtout pour le territoire à une offre touristique en lien avec le patrimoine maritime du Haut Pays Bigouden, voire à pérenniser les activités liées à la mer.

Maintenir les activités artisanales et favoriser les reprises d'entreprises

L'économie du Haut Pays Bigouden est basée sur un tissu d'entreprises largement composé de très petites entreprises (TPE) (95%). La densité artisanale y est bien plus forte que dans le reste du Finistère. Cette particularité lui octroie le statut de « berceau de l'artisanat » et lui forge par la même occasion une forte identité. Ce type d'entreprises est souvent fragile et doit pouvoir s'adapter. La collectivité doit permettre d'anticiper les évolutions du secteur (changement de propriétaire, cessation d'activités etc.). L'enjeu pour le territoire est ainsi de favoriser les reprises d'entreprises afin de permettre une mutation sur place des activités.

En parallèle, des actions de soutien à la création, à la reprise et au développement des entreprises doivent être initiées. Ceci dans le but d'assurer la dynamique du secteur au vu du nombre d'artisans ayant plus de 50 ans (31%). Il faut également continuer à diversifier l'offre immobilière économique (terrain en zone d'activités économiques (ZAE), location, prêt relais...). Il est également nécessaire d'apporter une plus-value sur l'animation économique en développant le réseautage pour renforcer les coopérations, l'interconnaissance et la visibilité entre entreprises et avec la collectivité.



Déployer le très haut débit sur les zones économiques comme outil de développement

Le déploiement du très haut débit (THD) sur les zones économiques et plus largement sur l'ensemble du territoire est un objectif à atteindre au plus vite. En effet, l'installation d'entreprises et la possibilité de se développer au-delà des frontières de la Communauté de Communes, de la Cornouaille ou encore de la Bretagne, est devenue indispensable. Il faut donc fortement soutenir ce projet et anticiper l'impact de l'arrivée de la fibre sur les activités économiques et sur la population. Des actions sont donc à mener afin d'installer des espaces de coworking à destination des entreprises. La maison des services publics peut aussi accueillir un tel espace, tout en assurant ses services de proximité pour la population.



Les enjeux du THD se jouent également à une échelle plus large que celle de la collectivité. La stratégie d'attractivité de la Cornouaille, actuellement en cours d'élaboration, peut être utilisée afin de valoriser le Haut Pays Bigouden. Chaque territoire de Cornouaille, s'il est couvert par un THD performant, peut attirer de nouvelles activités économiques. De même, la collectivité pourra, si elle le souhaite, s'appuyer sur la stratégie d'attractivité afin d'identifier ses atouts et ses faiblesses pour être en adéquation avec la demande.

Développer le numérique pour repenser les déplacements au sein du territoire et au-delà

Les déplacements doivent être appréhendés tant pour le développement de l'économie que pour les loisirs ou la vie quotidienne. L'enjeu majeur d'une politique de transports réside dans sa capacité à être utile à tous les secteurs de l'économie et au quotidien des habitants d'un territoire. De plus, la diminution des déplacements, le développement du covoiturage et les enjeux climatiques qui en résultent sont à prendre en compte dans la réflexion. L'impact des activités humaines sur l'environnement est de plus en plus au cœur des préoccupations des acteurs. Il doit être un levier à exploiter par la collectivité au travers d'une politique de transport raisonnée et anticipatrice des modes de déplacement.



Comme mentionné dans l'axe 1, l'environnement littoral du Haut Pays Bigouden génère une activité touristique qui compte dans l'économie du territoire. De plus, lors de la concertation, la périphéricité du territoire et, par conséquent, les problématiques d'accessibilité du Haut Pays Bigouden ont été au centre des réflexions. Malgré un bon maillage du réseau routier, le manque de transport en commun et la faiblesse de l'offre de voies douces sont des éléments qui nuisent aux interconnexions intra-communautaires et inter-communautaires. Ceci a un impact sur l'emploi et sur les entreprises. La poursuite d'une réflexion globale sur les déplacements et les interconnexions doit être menée en lien direct avec le développement de l'offre touristique et des zones d'habitat au travers des documents d'urbanisme locaux et le déploiement du THD.

Un premier séminaire sur les mobilités, organisé à l'échelle de la Cornouaille, a permis de recenser des pistes d'actions, confortées dans l'analyse des besoins sociaux (ABS) et la convention territoriale globale (CTG), dans un objectif de développer l'offre et de favoriser de nouveaux modes de déplacement :

- Renforcer la communication sur les dispositifs existants ;
- Soutenir la plate-forme OUEST GO et suivre les recommandations faites par ÉHOP ;
- Réfléchir à une prise de compétence AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) et au périmètre de portage ;
- Etudier la faisabilité d'un plan d'actions en matière de mobilités (transport collectif, autopartage, covoiturage, ...) ;
- Mutualiser les moyens par l'achat d'un mini-bus mis à disposition des structures petite enfance/enfance/jeunesse.

Consommer local et valoriser le littoral pour appuyer l'attractivité du territoire

L'environnement, le patrimoine et l'identité bigoudène du Haut Pays Bigouden sont les richesses économiques qui participent ainsi à la singularité du territoire et qui attirent autant les touristes que de potentiels nouveaux habitants. Toutefois, le tourisme en bénéficie prioritairement. Son action doit être renforcée en développant le réseautage entre acteurs (par exemple, le développement de séjours thématiques) et en communiquant sur l'identité bigoudène connue nationalement. L'allongement des saisons touristiques est aussi une piste de réflexion afin de mieux valoriser les équipements. Là encore, l'échelle de la destination Quimper Cornouaille apparaît pertinente



La situation maritime favorable doit être davantage exploitée. Impulser une dynamique associative autour des sports de glisse est pertinent et permettrait de diversifier l'offre touristique, associative et économique.

Le cadre de vie est propice à l'accueil d'une population de retraités disposant d'un pouvoir d'achat intéressant. Mener une réflexion sur le développement de la « silver économie » et des services qui pourraient y être adossés représenterait un nouveau débouché économique pour le Haut Pays Bigouden. Enfin, le nouvel essor de l'économie circulaire doit aujourd'hui prendre une place plus importante dans les projets menés par la collectivité. La prise en compte permanente de l'impact de

l'action économique sur l'environnement, tout en renforçant l'efficacité de l'utilisation des ressources, doit être plus systématique.

Concernant l'agriculture, il est indispensable de la soutenir, de trouver de nouveaux débouchés et d'accompagner les exploitations au changement de modèle. Le développement du « consommer local » peut être une réponse, de même que l'hébergement en secteur rural (gîtes ou maisons d'hôtes dans les fermes par exemple).

Une attention particulière est également à apporter sur les questions de reprises-transmissions des exploitations. En effet, 20 % des agriculteurs du Haut Pays Bigouden ont plus de 55 ans. Enfin, le foncier agricole reste une denrée rare. Il devient important de le préserver.

Maintenir des commerces de proximité et favoriser le lien social

Depuis 2000, la Communauté de Communes soutient le maintien du dernier commerce dans les bourgs de son territoire. Après avoir pu en faire bénéficier Plovan, ce sont les communes de Peumerit et de Gourlizon qui ont pu conserver une activité grâce au soutien communautaire au profit d'une épicerie-bar, appréciée tant pour le lien social que pour la proximité du service.

Les Communes, avec le concours de producteurs locaux, favorisent de plus en plus les marchés dans leur bourg et intègrent cet espace dans leur aménagement urbain. Ces petits marchés locaux contribuent à limiter l'évasion d'une clientèle vers les grandes surfaces, ramènent la clientèle vers les petits commerces et dynamisent les centre-bourgs. Ils favorisent les échanges producteurs/consommateurs, mais aussi la mixité entre population nouvelle et « locaux ».

Favoriser l'insertion par l'activité économique

Les collectivités du territoire se doivent d'être exemplaires en termes d'insertion par l'emploi. L'engagement via la charte des clauses d'insertion passée avec le Conseil Départemental pour des marchés de travaux, le recours à des entreprises d'insertion pour certaines prestations ou l'embauche d'agents, avec parcours d'accompagnement et formations, concrétisent cette démarche volontariste. Le partenariat d'acteurs comme la Mission Locale ou ACTIFE, présents à la MSAP, vont aussi dans ce sens.

AXE 3

CONFORTER LE LIEN SOCIAL

Dans une société de plus en plus individualiste où les inégalités se creusent, cultiver le lien social n'a jamais été aussi important. C'est d'autant plus vrai dans les territoires ruraux où l'entraide est nécessaire, dans un contexte de disparition de nombreux services de proximité.



La préservation du lien social est à appréhender via plusieurs enjeux :

- Soutenir la culture et le monde associatif : l'accès à la culture est un droit et chacun doit pouvoir y accéder grâce à des espaces dédiés ou encore par le biais d'associations. Pour ce faire, la collectivité doit pouvoir agir en ce sens, faciliter et encourager les démarches associatives et culturelles ;
- Assurer des services de proximité, une offre médicale : ce sont des enjeux forts pour les territoires ruraux. Capter une population, qu'elle soit âgée ou plus jeune, passe par l'offre de services de proximité (commerces, services, écoles, médecins, etc.). Au travers de ses politiques locales en faveur de son développement, la collectivité doit assurer la pérennité de ces services, mis en péril depuis quelques années par le numérique et l'attraction des grandes villes ;
- Assurer un logement pour tous et lutter contre la vacance : il existe des outils qui tendent à répondre à ces problématiques. Néanmoins, il apparaît nécessaire que le projet de territoire mette en œuvre concrètement les engagements de la collectivité dans ces domaines ;
- Développer une politique enfance et jeunesse : territoire vieillissant, le Haut Pays Bigouden ne peut pas se permettre de délaissier les plus jeunes. Cette politique doit être au cœur d'un projet global prenant en compte les enjeux d'accessibilité et de mobilité mais aussi d'hébergement, de logement et de travail ;
- Anticiper les conséquences de la « silver économie » : parallèlement à une politique jeunesse adaptée, le vieillissement de la population doit être pris en considération. Parallèlement à la problématique de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, c'est pour le territoire un levier de développement à ne pas négliger en termes de retombées économiques et d'accueil de nouvelles populations. De même, ce pan de l'économie doit être encadré afin d'éviter les effets pervers (hausse du foncier, vacance des logements etc.).

Assurer un soutien à la culture et au développement du monde associatif



Le Haut Pays Bigouden peut s'appuyer sur son tissu associatif dense ainsi qu'une gamme diversifiée d'équipements structurants, répartis de façon homogène sur le territoire : l'Espace culturel Avel Dro, l'Espace Raphalen, le Pôle nautique, la salle multifonctions à dominante sportive. Ils participent à la proposition d'une offre culturelle et associative variée et dynamique.

Le Haut Pays Bigouden, est un territoire où nature et culture ont gardé une forte authenticité et une vitalité. Cette alliance forme un tout indissociable qui produit, d'une part, qualité de vie pour ses habitants et, d'autre part, attractivité pour des populations extérieures (touristes, ménages, entrepreneurs). Sur la période du projet de territoire, non seulement ce patrimoine exceptionnel doit être préservé mais aussi dynamisé, gardé vivant et non sanctuarisé.



Pour que ce mode de vie soit vivant, des lieux doivent continuer à lui être dédiés. Ces lieux sont des espaces d'expressions de la culture locale mais aussi d'ouverture vers des cultures et des savoirs extérieurs. Des espaces où les individus, qu'ils soient du territoire ou d'ailleurs, peuvent se rencontrer, se réunir et échanger. La collectivité doit donc poursuivre des objectifs de démocratisation, d'accessibilité au patrimoine et à la culture.



Assurer la pérennité des services de proximité, d'une offre médicale



La collectivité doit lutter contre les dynamiques ségrégatives en favorisant le lien social et la mixité intergénérationnelle. Concernant cette problématique, la collectivité s'est déjà emparée de la question. En effet, face à l'évolution des bourgs, qui perdent peu à peu leurs services de proximité, l'ouverture d'une Maison de Services Au Public à toute légitimité. Située à Pouldreuzic, elle rend accessible de nombreux services à destination de la population et des entreprises. Ouverte en septembre 2017, ce projet récent doit continuer son développement et élargir son champ d'action pour répondre à un large panel de services. Le travail en réseau avec les mairies, et plus largement les acteurs du territoire doit être soutenu et animé.

Ce constat se retrouve également dans le secteur médical avec l'apparition des déserts médicaux. Même si la situation du Haut Pays Bigouden n'est pas encore caractérisée « à risque » par l'Agence Régionale de Santé (ARS), une attention toute particulière doit être apportée à ces problématiques car la population du territoire est vieillissante. En effet, près de 21,5 % de la population du Haut Pays Bigouden ont entre 45 et 59 ans¹. Séniors de demain c'est pour eux que le territoire doit s'adapter en anticipant leurs besoins.

Se loger tout au long de la vie et lutter contre la vacance

Concernant la thématique du logement, les coûts du foncier et du bâti sont relativement abordables comparés aux territoires voisins, ce qui génère une certaine attractivité notamment auprès des jeunes ménages. Cependant, on note le développement des logements vacants. Quant à la diversité de l'offre, celle-ci est insuffisante pour répondre aux besoins de tous (jeunes, séniors, handicapés...). Il en est de même concernant la caractérisation du parc de logements qui offre peu de locations. Il existe notamment une concurrence avec les locations saisonnières. Le programme local de l'habitat (PLH), adopté en 2015 définit la stratégie de la politique du logement sur 6 ans et intègre ces problématiques en y apportant des solutions. Il décline notamment les actions relatives à l'amélioration de l'habitat (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) et à l'aide à l'accession.

Pour garder sa diversité et sa qualité de vie, le territoire doit rester un espace accessible à tous, où chacun peut accéder à un logement aux différents moments de sa vie et quelques soient les difficultés qu'il rencontre. L'une des conditions nécessaires de cette mixité sociale est un parc locatif et un foncier accessibles. La maîtrise des prix du foncier permet d'une part à des ménages d'envisager l'accession à la propriété et d'autre part, elle constitue un facteur favorable au développement d'opérations, qu'elles soient publiques par la production de logements sociaux, ou privées par l'investissement immobilier de promoteurs.

Un travail doit être fait avec les bailleurs sociaux pour un équilibre géographique des opérations sur le territoire, en suscitant par exemple des opérations multisites.

¹ Données INSEE, recensement population 2010-2015

Soutenir les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

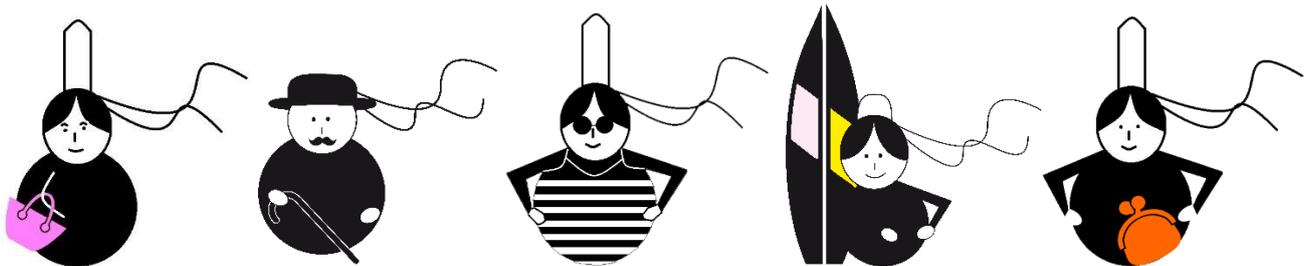
En matière de politique enfance et jeunesse, la collectivité élabore, à l'issue de son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passé avec la CAF pour la période 2018-2021, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette démarche commune – CTG et volet cohésion sociale du contrat de territoire – permet d'élaborer conjointement un plan de développement en direction des personnes et des familles du territoire et de renforcer le travail en transversalité entre les différents acteurs.

Le poste de coordonnateur enfance-jeunesse créé en 2016 à la Communauté de Communes consolide le lien entre les acteurs enfance-jeunesse pour une prise en compte globale de l'enfant, du jeune.

Renforcer la communication et la lisibilité des actions, proposer une offre de services adaptée aux besoins des familles, financièrement accessibles mais aussi pour les personnes en situation de handicap, et soutenir des actions sur la parentalité, sont les objectifs visés par la politique enfance/famille.

Accompagner et valoriser les projets des jeunes, leur faciliter l'accès aux loisirs, développer et coordonner les actions jeunesse et de prévention, développer les actions « aller vers » sont les lignes directrices de la politique jeunesse/famille.



Proposer des solutions adaptées au vieillissement et aux besoins spécifiques de chacun

Quant aux personnes âgées, elles sont confrontées à diverses difficultés. L'offre d'accueil en structure adaptée est insuffisamment adaptée aux handicaps. Les établissements nécessitent des moyens humains supplémentaires et des travaux d'adaptation à l'évolution du handicap des personnes accueillies aujourd'hui dans les établissements : entrée à un âge de plus en plus avancé, troubles cognitifs, ... Les établissements d'hébergement du territoire ne disposent d'aucune place pour les personnes handicapées vieillissantes, alors que des familles connaissent de réelles difficultés.

Parallèlement à cela, il faut offrir des solutions de maintien à domicile des personnes âgées pour les personnes qui le souhaitent. Il est donc important de proposer un large panel de solutions afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun. Cela passe notamment par un renfort de la coordination des acteurs intervenant sur le domaine. Un point de vigilance est à apporter concernant l'accessibilité financière des personnes âgées aux structures d'accueil. En effet, les coûts de séjour sont en constante augmentation, ce qui écarterait les revenus les plus modestes de ce service.

Faciliter les mobilités et l'accessibilité aux services

La mobilité est une thématique commune aux populations, jeunes ou seniors.

La problématique de déplacement se ressent davantage chez les populations qui ne possèdent pas de moyens de transport personnels. Ceci a pour impact de dégrader l'accès aux services de proximité mais aussi de renforcer l'isolement des personnes. Il est donc nécessaire de poursuivre les réflexions déjà entamées sur le transport, peut-être à une autre échelle que celle de la communauté de communes.

Il faut s'attacher notamment à permettre la mobilité des jeunes à l'échelle locale mais aussi internationale.

Parallèlement à cette problématique de mobilité, de nombreuses démarches administratives se dématérialisent afin de contourner ce frein. Ceci est une réponse au public maîtrisant et ayant accès à l'outil numérique. Cependant, n'étant pas le cas de tous, nous devons faire face à l'apparition d'un phénomène de fracture numérique. Il devient donc nécessaire que l'action publique offre des solutions. L'organisation de formations, l'accès à l'outil ou la proposition d'une assistance dans les démarches sont des pistes de réflexion. C'est aussi pour répondre à ces problématiques qu'a été créée la Maison de Services Au Public située à Pouldreuzic, mais cela ne doit empêcher la collectivité de traiter spécifiquement chacune d'entre elles au travers d'actions ciblées.

FICHES PROGRAMMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

AXE 1. PRÉSERVER TOUT EN VALORISANT L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE REMARQUABLE DU TERRITOIRE

FICHE 1.1 – Préserver les espaces littoraux et développer une gestion foncière raisonnée

FICHE 1.2 – Faire du patrimoine naturel un atout de valorisation et d'attractivité du territoire

FICHE 1.3 – Optimiser la gestion de l'eau potable et l'assainissement

FICHE 1.4 – Mettre en place une gestion des déchets adaptée à l'échelle du territoire

FICHE 1.5 – Inscrire le Haut Pays Bigouden dans « sa » transition énergétique

■ FICHE 1.1 – Préserver les espaces littoraux et développer une gestion foncière raisonnée

<p>CONTEXTE</p>	<p>Territoire littoral « à forte valeur ajoutée environnementale », il est essentiel que le Haut Pays Bigouden ait une gestion foncière adaptée. Le littoral et le rétro-littoral doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une gestion foncière différenciée. De même, les espaces agricoles doivent être eux-aussi protégés de toutes formes d'urbanisation limitant ou impactant leur préservation. Néanmoins, si l'urbanisation doit être contrainte et réfléchie, il s'agit ici aussi d'anticiper les mutations et évolutions des terres. Le référentiel foncier élaboré en 2018 par toutes les communes ou encore la signature de convention avec le Conservatoire du littoral ou RAMSAR méritent d'être soulignés.</p> <p>Le recul du trait de côte est particulièrement visible sur la Baie d'Audierne. La réalisation d'aménagements (enrochements, ...) pour essayer de stopper ce phénomène, n'est plus vu comme une solution, et comporte des effets secondaires nuisibles. Le Haut Pays Bigouden souhaite plutôt, lorsque cela est possible, rendre son territoire plus résilient, en renaturant les cordons et étangs littoraux, afin de les rendre plus à même de résister naturellement, et en adaptant les aménagements existants aux évolutions à venir (recul du trait de côte, augmentation du niveau de la mer, augmentation des tempêtes).</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien à l'état naturel ou la renaturation des espaces côtiers et littoraux compatible avec le développement d'activités ➤ L'adaptation des aménagements existants au recul du trait de côte et aux évolutions climatiques ➤ La diminution progressive de la consommation foncière ➤ La préservation des paysages et de la biodiversité littorale 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 1.1.1</p> <p>Renaturer plusieurs sites littoraux, et y adapter les aménagements existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer avec le Conservatoire du littoral les terrains du site classé Natura 2000 de la Baie d'Audierne • Renaturer le cordon littoral, l'espace littoral proche, les étangs littoraux • Adapter les aménagements existants (routes, ponts, etc.), pour les rendre moins sensibles aux évolutions des risques d'inondations, de submersion, de recul du trait de côte, et renforcer les corridors écologiques 	<p>ACTION 1.1.2</p> <p>Réaliser un suivi de la consommation foncière sur l'ensemble du territoire communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le référentiel foncier si nécessaire, • Suivi et mise en œuvre des actions du PLH (2015-2020), • Etablir un référentiel foncier pour les zones à vocation économique (FICHE 2.2.1).

	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les routes sur ces sites, pour favoriser la continuité du GR34, sécuriser la Véloroute, mettre en valeur les sites • Sensibiliser la population aux évolutions en cours et aux risques à terme 	
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	Communauté de Communes, Communes, Ouesco, Région, Département, Agence de l'Eau, Etat, Conservatoire du Littoral, VIGIPOL	Échelle communautaire et association des services communaux Possibilité d'aide externe pour la réalisation du document
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	Réalisation d'aménagements : sites de Lessunus, Palud Gourinet Réflexion sur un réaménagement du site incluant le recul de la route : site de Penhors/Palud Trébanec	Le suivi des données de consommation foncière

■ FICHE 1.2 – Faire du patrimoine naturel un atout de valorisation et d’attractivité du territoire

CONTEXTE	Territoire attractif pour les populations de passage, le Haut Pays Bigouden n’en reste pas moins un lieu de vie à l’année. Il convient pour la collectivité de maintenir un cadre de vie qui puisse convenir à chacun. De même, l’image culturelle et paysagère du territoire doit être préservé de la même manière pour générer des retombées économiques.	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien de la vocation de loisirs du territoire et son développement ➤ Une meilleure visibilité du Haut Pays Bigouden ➤ L’adaptation du territoire à sa fréquentation ➤ La réglementation des activités de loisirs afin de limiter leur impact environnemental 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	<p>ACTION 1.2.1</p> <p>Faire du patrimoine culturel et paysager un vecteur de développement économique majeur, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticipant les flux de population, • Communiquant sur la protection de l’environnement, • Associant le tissu associatif culturel du territoire dans les réflexions, • Prévoir des secteurs d’accueil touristique spécifiques (camping-cars, VTTétisque etc.). 	<p>ACTION 1.2.2</p> <p>Développer une offre de loisirs durable, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisant et en communiquant sur les secteurs de randonnée (pédestres et vélo), • Proposant des offres de pratique de loisirs plus respectueuses de l’environnement, • En organisant des rencontres et des temps d’échanges entre le monde agricole et les visiteurs autour des produits du terroir
	<p>ACTION 1.2.3</p> <p>Promouvoir les atouts touristiques du territoire auprès de la population résidente en l’incitant à profiter au quotidien des aménagements touristiques</p>	
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Destination touristique Quimper Cornouaille</p> <p>Association des offices de tourisme du territoire et les association en faveur de l’environnement</p>	<p>Collectivités locales</p> <p>Destination touristique Quimper Cornouaille</p> <p>SIOCA</p> <p>Association des offices de tourisme du territoire</p>
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	Les bilans touristiques	Le suivi des évolutions des pratiques touristiques

■ FICHE 1.3 – Optimiser la gestion de l’eau potable et l’assainissement

CONTEXTE	<p>L’optimisation de la gestion de l’eau est un enjeu crucial pour la population actuelle et future. C’est un facteur important de compétitivité, d’attractivité en termes de développement économiques : industrie agro-alimentaire, agriculture et tourisme. Ainsi, la stratégie de gestion de la ressource par le renouvellement et le développement des installations de production, d’acheminement ou de traitement des eaux usées constituent un axe d’importance majeure pour le territoire.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La sécurisation de la capacité de ressource sur le territoire ➤ La protection durable des milieux récepteurs ➤ L’éducation des publics du territoire à la notion de ressource en eau, à la problématique d’économie d’eau ➤ La sensibilisation et la formation à une gestion concertée 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	<p>ACTION 1.3.1</p> <p>Éduquer à l’environnement (tous les publics : scolaire, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En sensibilisant sur la notion de gaspillage ; • En expliquant l’impact des installations d’assainissement non conformes ; • En éduquant sur l’importance du traitement des eaux usées ; 	<p>ACTION 1.3.2</p> <p>Accompagner la mise en place de dispositifs performants et adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer de la sécurisation de l’alimentation en eau potable ; • Assurer la gestion patrimoniale des équipements ; • Recenser et contrôler les assainissements non collectifs ; • Adapter les équipements et la ressource aux évolutions démographiques et réglementaires • Inciter à la récupération des eaux de pluie
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire</p> <p>OUESCO</p> <p>Etablissements scolaires et CLSH</p>	<p>Échelle communautaire</p> <p>Région, Conseil départemental, Agence de l’Eau</p>
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre d’installations mises aux normes (ou d’installations non conformes)</p> <p>Détection des fuites et comportements anormaux</p> <p>Nombre d’actions de sensibilisation réalisées</p>	<p>Evolution quantitative et qualitative des ressources en eau potable</p> <p>Rendement des circuits de distribution</p> <p>Statistique sur l’état des réseaux d’assainissement (eaux parasites)</p> <p>Suivi des analyses en milieu récepteur</p>

■ FICHE 1.4 – Mettre en place une gestion des déchets adaptée à l'échelle du territoire

CONTEXTE	L'accompagnement de la population à la réduction des déchets et au tri dans un but de revalorisation est un problème majeure pour le territoire. Les bonnes pratiques doivent être connues et appliquées par les populations résidentes et touristiques.	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La diminution des tonnages de déchets produits ➤ La sensibilisation au tri et à l'impact des déchets sur l'environnement ➤ L'appui à la réutilisation et la revalorisation (économie circulaire) ➤ L'amélioration des outils de collecte, d'acheminement et de traitement 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	<p>ACTION 1.4.1</p> <p>Éduquer à l'environnement (tous les publics : scolaire, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à l'impact global de production de déchets sur les ressources et l'environnement et aller vers les publics ; • Encourager les pratiques de tri et écogestes ; • Valoriser les activités économiques de développement durable • Mettre à disposition des associations et collectivités les outils adaptés (kit lors des événements, guide pour les nouveaux arrivants, ...) ; • S'appuyer sur les acteurs du territoire pour développer un travail en réseau ; • Veiller à adapter nos outils de communication à tout public, et notamment à la population touristique. 	<p>ACTION 1.4.2</p> <p>Accompagner la mise en place de dispositifs de collecte et de valorisation performants et durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir l'échelle pertinente de gestion de nos outils de traitement • Mettre en place les innovations technologiques ; • Accompagner les évolutions réglementaires et technologiques ; • S'adapter aux évolutions des marchés de reprise des matériaux et redéfinir au besoin les modèles économiques • Suivre les besoins de la population, et proposer des solutions économiquement supportables pour l'utilisateur • Rendre accessible nos équipements aux personnes en situation de handicap.
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire</p> <p>Etablissements scolaires et ALSH</p> <p>Associations, Office de tourisme</p>	<p>Échelle communautaire</p> <p>Echelle Départementale</p>
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Animatrice environnement</p> <p>Campagne de sensibilisation</p> <p>Supports de sensibilisation</p>	<p>Suivi des levées et du tonnage de déchets</p> <p>Veille réglementaire et audits</p>

■ FICHE 1.5 – Inscrire le Haut Pays Bigouden dans « sa » transition énergétique

CONTEXTE	<p>La transition énergétique est un enjeu majeur qui dépasse le territoire du Haut Pays Bigouden. Ce dernier doit être un acteur important au niveau local dans ce domaine dans un objectif de limiter et diminuer l'émission des gaz à effet de serre.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La diminution des consommations d'énergies liées à l'habitat ➤ La production d'énergies renouvelables sur le territoire ➤ La préservation de l'environnement pour les populations futures ➤ La sensibilisation aux économies d'énergies 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	<p>ACTION 1.5.1</p> <p>Étudier la question d'un développement des énergies renouvelables sur le Haut Pays Bigouden :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude d'opportunités et une analyse juridique des potentiels éoliens ou solaires ou de biomasse du territoire ; • Réfléchir à l'opportunité de développer une filière spécifique sur le territoire ; • Faciliter les déplacements autre que ceux effectués en voiture afin de diminuer l'impact sur l'environnement. 	<p>ACTION 1.5.2</p> <p>Accompagner les particuliers et les acteurs publics dans la rénovation énergétique des bâtiments grâce à des outils existants à promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions du PLH 3.13 « Réhabiliter le parc de logements locatifs publics » et 3.10 « mener un programme d'amélioration de l'habitat privé ».
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire et cornouaillaise</p> <p>Acteurs associés SIOCA et SDEF</p>	<p>Échelle communautaire au travers du PLH. Et acteurs associés et facilitateurs l'Espace Info Energie de Cornouaille et le Réseau Tynéo</p>
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Nombre d'installations</p> <p>La part modale des transports</p>	<p>Le nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Le nombre d'habitants et/ou d'artisans suivis par l'EIE ou par Tynéo</p>

AXE 2. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE EN ADÉQUATION AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

FICHE 2.1 – Encourager le développement économique et maintenir les activités artisanales sur le territoire

FICHE 2.2 – Optimiser le foncier économique et développer le très haut débit (THD) sur les espaces à vocation économique

FICHE 2.3 – Assurer le développement de l'accès au numérique

FICHE 2.4 – Rendre le territoire accessible et faciliter les mobilités

FICHE 2.5 – Soutenir l'activité agricole dans son développement et ses mutations

FICHE 2.6 – Adapter l'offre touristique au « caractère littoral » du territoire

■ FICHE 2.1 – Encourager le développement économique et maintenir les activités artisanales sur le territoire

CONTEXTE	<p>Le développement économique est un enjeu majeur pour les territoires, en termes d'accueil d'entreprises et d'offre d'emplois. Il est donc nécessaire pour le Haut Pays Bigouden de conforter son réseau d'entreprises (surtout composé de TPE et d'entreprises artisanales) et d'anticiper les mutations de ce tissu. Cela passe par la connaissance du territoire et par des stratégies de développement économique adapté.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien de l'identité économique du territoire ➤ La connaissance du tissu économique du territoire ➤ L'installation de nouvelles entreprises ➤ L'accompagnement des mutations dans les entreprises 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	<p>ACTION 2.1.1</p> <p>Soutenir l'installation des entreprises et des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le rôle de conseil joué par la collectivité auprès des porteurs de projets, et le faire connaître ; • Adapter l'offre de terrains des ZAE aux demandes ; • Veiller à un équilibre géographique sur le territoire des ZAE ; • Assurer le suivi de l'offre immobilière économique communautaire ; • Proposer des dispositifs financiers tels que le Pass Commerce et Artisanat et l'Aide au maintien au dernier commerce. 	<p>ACTION 2.1.2</p> <p>Aider au déploiement de filière d'activités porteuses de richesse et d'emplois et diversifier le tissu économique (espace coworking, favoriser le réseautage, permanences CCI, CMA, ...)</p> <hr/> <p>ACTION 2.1.3</p> <p>Assurer le suivi des entreprises et faciliter la reprise en cas de nécessité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un tableau de bord des perspectives de cessation d'activité (retraite) • Identifier le contexte de la cessation d'activité : points forts, points faibles, outils à proposer. • Proposer des temps d'échanges entre cédants et repreneurs potentiels • Favoriser des actions passerelles d'intégration
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire et intercommunautaire</p> <p>En lien avec la CCI et la CMA</p>	
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Suivi du nombre de créations/installations d'entreprises sur le territoire.</p> <p>L'évolution du nombre d'emplois sur le territoire et leur type</p>	

■ FICHE 2.2 – Optimiser le foncier économique et développer le très haut débit (THD) sur les espaces à vocation économique

<p>CONTEXTE</p>	<p>Les entreprises du territoire sont majoritairement artisanales. Il convient néanmoins pour la collectivité de s'adapter aux nouvelles pratiques des métiers. En effet, le déploiement du THD sur les espaces à vocation économique est aujourd'hui essentiel, surtout du fait de la concurrence entre les territoires et du développement du télétravail.</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien des entreprises sur le territoire ➤ La couverture totale des espaces à vocation économique en THD ➤ L'installation de nouvelles entreprises ➤ La diversification des activités économiques sur le territoire ➤ Le développement du coworking et du nombre d'emplois sur le territoire 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 2.2.1</p> <p>Élaborer une étude prospective sur les espaces à vocation économique afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'établir une typologie des espaces à vocation économique ; • De développer un positionnement économique partagé ; • D'optimiser le foncier économique en identifiant le foncier économique mutable. 	<p>ACTION 2.2.2</p> <p>Assurer l'attractivité du territoire grâce à son offre en THD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En développant l'espace de coworking au sein de la CCHPB ; • En communiquant sur les secteurs économiques fibrés ; • En aidant au déploiement des tiers-lieux ; • En faisant connaître ces services.
<p>ÉCHELLES ET PARTENAIRES</p>	<p>Échelles communautaire et/ou intercommunautaire</p>	<p>Échelles communautaire, intercommunautaire et Cornouaillaise Megalis</p>
<p>OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>La réalisation et la mise en œuvre de l'outil</p> <p>La diminution de la consommation foncière à vocation économique</p> <p>Les reprises d'espaces en friches</p>	<p>Le nombre de « tiers-lieux » développés sur le territoire</p> <p>Les espaces fibrés</p> <p>Le suivi du nombre d'entreprises présentes sur le territoire</p>

■ FICHE 2.3 – Assurer le développement de l'accès au numérique

<p>CONTEXTE</p>	<p>La nécessité de garantir l'accès au Très Haut Débit est directement liée à l'apparition d'internet, à l'évolution rapide des usages et des besoins en débit, et au développement d'un environnement toujours plus dématérialisé.</p> <p>En 2017, on estimait que, sur le Haut Pays Bigouden :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13 % des foyers étaient situés dans des « zones blanches » n'ayant pas accès au Haut Débit (<2 Mbps) • 35 % des foyers ne bénéficiaient pas du Très Haut Débit (< 8 Mbps). <p>Cette situation, liée aux insuffisances du réseau historique en cuivre, participe à la fracture numérique, en rendant difficile, voire impossible, l'accès à de nombreux services, y compris les formalités administratives.</p> <p>C'est pourquoi la CCHPB participe au projet Bretagne Très Haut Débit mis en œuvre par la Région Bretagne via son syndicat Megalis, visant à déployer un réseau à l'abonné en fibre optique, et ainsi garantir le Très Haut Débit pour tous.</p> <p>L'accès au Très Haut Débit constitue également un facteur d'attractivité pour notre territoire et nos entreprises, en permettant de compenser son éloignement géographique.</p>
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir la possibilité d'accéder au Très Haut Débit pour tous les foyers et entreprises du territoire, d'ici 2026 ➤ Mettre en place des dispositifs d'accompagnement, à destination des usagers risquant d'être exclus de l'internet, pour des raisons financières, sociales, de handicap, ...
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 2.3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au projet Bretagne Très Haut Débit • Faciliter le déploiement, en coordonnant les travaux et interventions sur le territoire, avec le planning de déploiement de Megalis • Communiquer auprès des usagers
<p>ÉCHELLES ET PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MEGALIS et ses acteurs (MOE, entreprises de travaux) • Communes, CCHPB et EPCI voisins • QCD • Conseil Départemental
<p>OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>Tous les usagers sont éligibles à la fibre optique d'ici fin 2026</p>

■ FICHE 2.4 – Rendre le territoire accessible et faciliter les mobilités

<p>CONTEXTE</p>	<p>La mobilité, en tant que capacité à se déplacer à l'intérieur ou vers l'extérieur du territoire, est indispensable pour pouvoir travailler, étudier, avoir une vie sociale, bénéficier des lieux de rencontre, de santé, de loisir ou de tourisme.</p> <p>Dans le contexte rural ou semi-rural du Haut Pays Bigouden, la voiture reste le mode de transport privilégié et quasi-exclusif.</p> <p>Mais cette situation présente l'inconvénient de son coût pour l'utilisateur, de son empreinte écologique, et du risque d'exclusion de la mobilité de nombreuses personnes, pour des raisons de localisation, d'âge, de handicap, de situation sociale ou financière, ...</p> <p>D'autre part, les mobilités douces et actives constituent de plus en plus un facteur d'attractivité des territoires, avec une demande croissante de pouvoir se déplacer à pied ou à vélo, pour un usage pratique, récréatif ou touristique.</p> <p>C'est pourquoi il apparaît souhaitable de rééquilibrer la part modale des transports, et de développer une offre de mobilité plus variée et répondant mieux aux besoins, en faveur de modes plus doux, plus partagés, moins carbonés, moins coûteux pour l'utilisateur et enfin adaptés à toutes les catégories de population.</p> <p>Dans cet objectif, les infrastructures de transport, au premier rang la voirie et les espaces publics, devront être adaptés pour faciliter les nouveaux modes de mobilité, l'intermodalité, et les rendre accessibles pour tous les usagers, y compris les personnes en situation de mobilité réduite ou handicap.</p> <p>La promotion des nouveaux modes de mobilité, l'animation pour favoriser l'évolution des habitudes, et la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour inclure tous les types d'utilisateurs, apparaissent également comme des facteurs de réussite de ce projet.</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des offres de mobilité et les mobilités actives ➤ Rééquilibrer les parts « véhicules motorisés / mobilités douces et actives » ➤ Adapter les voiries et espaces publics à toutes les formes de mobilités, à l'intermodalité ➤ Permettre la mobilité des personnes ayant difficilement accès aux modes de transport actuels ➤ Assurer le lien avec les territoires voisins et les modes de transport longue distance 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 2.4.1</p> <p>Adopter un schéma directeur des mobilités :</p> <p>Pour l'ensemble des types d'utilisateurs, pour les déplacements de la vie courante ou professionnels, et à l'échelle des déplacements locaux, intercommunaux ou avec l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le diagnostic de l'existant, des besoins et attentes de tous types d'utilisateurs 	<p>ACTION 2.4.2</p> <p>Mise en œuvre – Développer les infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien la voirie de manière régulière et durable • Préserver des itinéraires routiers pour limiter les temps de transport • Développer les itinéraires et infrastructures vélo, et les équipements associés • Aménager des points d'intermodalité • Développer les bornes de recharge électriques (voitures, vélo), les services

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les réponses à mettre en œuvre, en incluant dans la réflexion la mise en place de transports accessibles financièrement, l'intermodalité, et le besoin de dispositifs d'aide à la mobilité pour les personnes exclues ou en difficulté • Formaliser l'ensemble des actions dans un schéma directeur des mobilités, incluant un schéma directeur vélo 	<ul style="list-style-type: none"> • Aider financièrement l'aéroport de Quimper
	<p>ACTION 2.4.3</p> <p>Mise en œuvre - Aménager les bourgs et espaces publics pour les rendre accessibles et compatibles avec l'usage des mobilités douces et actives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements d'Espaces Publics) appliquer leurs préconisations, résorber les points noirs • Inclure dans tous projets d'aménagements : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le rééquilibrage des espaces en faveur des modes doux et actifs ○ la prise en compte systématique des normes PMR, des voies cyclables, transports en commun, espaces multimodaux, et équipements associés 	<p>ACTION 2.4.4</p> <p>Mise en œuvre – Développer et promouvoir des offres de mobilité accessibles à tous, limiter les besoins de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer ou repenser le réseau de transport collectif • Mettre en œuvre de nouvelles solutions de mobilité : covoiturage, autopartage, TAD, location de vélos, ... s'appuyant le cas échéant sur les nouvelles technologies • Intégrer les solutions disponibles dans une plateforme unique et répandue • Assurer l'animation et la promotion des offres de mobilité • Mettre en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement, adaptés aux catégories d'usagers risquant d'être exclus de la mobilité • Réduire le besoin de mobilité : télétravail, espaces de coworking, numérique, ... • Développer l'exemplarité des collectivités
<p>ÉCHELLES ET PARTENAIRES</p>	<p>Echelles : Communes, EPCI, ouest-Cornouaille, pôle métropolitain</p> <p>Partenaires : communes, EPCI voisins, SIOCA, Département, Région</p>	
<p>OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>Nombre d'aménagements réalisés</p> <p>Diversité des solutions et dispositifs d'accompagnement mis en œuvre</p> <p>Taux ou fréquence d'utilisation de chaque solution ou mode de transport</p>	

■ FICHE 2.5 – Soutenir l’activité agricole dans son développement et ses mutations

<p>CONTEXTE</p>	<p>Terre d’agriculture et d’élevage le Haut Pays Bigouden doit néanmoins s’adapter aux évolutions du secteur ainsi qu’à la diversification des activités des agriculteurs. La collectivité ne doit pas empêcher ces mutations mais les faciliter.</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser les filières agricoles locales ➤ Faciliter le développement du « consommer local » ➤ Encourager la diversification de l’activité agricole ➤ Assurer le maintien d’agriculteurs sur le Haut Pays Bigouden 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 2.5.1</p> <p>Aider au rapprochement du consommateur et de l’exploitant agricole, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’incitation à une pratique de « consommation locale » : marchés, exemplarité des collectivités ; • L’aide à la valorisation de la production locale par la vente directe à la ferme : aides à l’installation/conversion, aide à l’équipement, la promotion des boutiques de vente directe, des actions de visites à la ferme ; • Accompagner les agriculteurs dans l’adaptation des équipements (exemple : abattoir). 	<p>ACTION 2.5.2</p> <p>Assurer la pérennisation des terres agricoles au travers d’outils de suivi de la consommation foncière et d’actions de sensibilisation à la préservation des espaces agricoles.</p> <p>L’élaboration d’une étude sur les besoins des exploitants agricoles pourrait aussi être envisagée en lien avec les acteurs du monde agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhérer à VIGIFONCIER (veille) ; • Concrétiser le partenariat avec la Chambre d’agriculture pour l’étude foncière ; • Associer la SAFER aux opérations d’aménagements.
<p>ÉCHELLES ET PARTENAIRES</p>	<p>Échelle communautaire</p> <p>Echelle Ouest Cornouaille</p> <p>Echelle départementale</p>	<p>Échelle communautaire</p> <p>En partenariat avec la Chambre d’agriculture, les offices de tourisme</p>
<p>OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>Le suivi du nombre de points de vente en circuit court</p> <p>Les aides accordées à l’installation des jeunes agriculteurs</p> <p>Les aides à l’investissement</p>	<p>Le suivi du foncier agricole</p> <p>Le nombre d’actions de sensibilisation menées</p>

■ FICHE 2.6 – Adapter l’offre touristique au « caractère littoral » du territoire

CONTEXTE	L’attractivité touristique du Haut Pays Bigouden grâce à une identité forte n’est plus à démontrer, mais doit constamment être soutenue. En revanche, le caractère littoral du territoire est sous-exploité dans le cadre de l’offre touristique, et plus largement de l’attractivité du territoire. Il existe donc un potentiel à développer, tant pour la population locale que touristique.	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser le littoral du Haut Pays Bigouden ➤ Proposer de nouvelles offres touristiques 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	ACTION 2.6.1 Renforcer le réseautage entre les acteurs du tourisme et de la mer, en : <ul style="list-style-type: none"> • Développant de nouveaux séjours thématiques (grandes marées, ...) ; • Valorisant les équipements et sports nautiques et développant l’activité économique autour de cette thématique ; • Rendant accessible à tous et sécurisant le bord de mer : aménagements des sentiers littoraux, vélo-route, ... • Sensibilisant les hébergeurs et professionnels sur des ouvertures et tarifs adaptés au hors-saison ; • Valorisant la faune et la flore du littoral : connaissance et protection des espèces, balade découverte, ... ; • Impulsant une dynamique associative autour des espaces littoraux. 	ACTION 2.6.2 Réaliser un état des lieux des besoins et des attentes des touristes. Réfléchir à une communication plus axée sur le littoral et la maritimité du territoire.
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	Échelles communautaire et de la Destination Quimper Cornouaille En partenariat avec les offices de tourisme du territoire et les associations locales	
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	Le suivi du nombre de touristes Le nombre et le type de séjours touristiques développés	Les actions de communications menées

AXE 3. CONFORTER LE LIEN SOCIAL

FICHE 3.1 – Favoriser le développement du tissu associatif et de la culture

FICHE 3.2 – Assurer une action sociale et garantir l'accès aux droits

FICHE 3.3 – Diversifier et adapter l'offre de logements tout en luttant contre la vacance

FICHE 3.4 – Développer les solidarités de proximité au travers d'une politique « enfance et jeunesse »

AXE 3. CONFORTER LE LIEN SOCIAL

■ FICHE 3.1 – Favoriser le développement du tissu associatif et de la culture

CONTEXTE	<p>Le Haut Pays Bigouden dispose d'un tissu associatif très développé et possède plusieurs équipements culturels. D'autant que la collectivité doit s'appuyer ces deux atouts afin d'enrichir son offre culturelle. De même, l'accès à la culture joue un rôle dans l'attractivité du territoire.</p>	
RÉSULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien d'un tissu associatif fort et pérenne ➤ La mise en valeur des équipements culturels du territoire ➤ L'accès à une offre culturelle pour tous ➤ La promotion de notre identité bretonne 	
ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES	<p>ACTION 3.1.1</p> <p>Faciliter l'accès à la culture pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des équipements communautaires adaptés ; • Conventionner avec les associations locales engagées autour de la culture ; • Proposer des offres culturelles à destination des jeunes publics ; • Promouvoir l'accès à la culture pour tous ; • Rester en veille sur les besoins du territoire et de ses habitants. 	<p>ACTION 3.1.2</p> <p>Développer un projet culturel de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer l'engagement de la collectivité sur la question de la culture et de l'identité bretonne, • Recenser les acteurs et les équipements culturels en réalisant un diagnostic culturel de territoire • Soutenir la coordination des acteurs • Permettre l'écriture d'un projet culturel de territoire
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire, Conseil Départemental du Finistère et travail en lien avec les associations, Région</p>	
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Les dynamiques culturelles mises en œuvre sur le territoire</p> <p>L'accès aux offres culturelles et la fréquentation des habitants</p> <p>La qualité des relations partenariales et le nombre de projets partagés</p> <p>L'écriture et l'évaluation d'un projet culturel de territoire</p>	

■ FICHE 3.2 – Assurer une action sociale et garantir l'accès aux droits

<p>CONTEXTE</p>	<p>Le territoire du Haut Pays Bigouden est en constante évolution sur le plan démographique et socio morphologique.</p> <p>La réalisation régulière de « portrait social », afin d'analyser les dynamiques démographiques et d'objectiver le ressenti du territoire, permet une adaptation permanente dans le but de répondre au plus près des besoins de la population. Plusieurs constats ressortent : une population déjà plus âgée qu'ailleurs et qui vieillit encore doucement, un nombre moyen de personnes par ménage en baisse, un niveau de vie médian un peu plus faible que d'autres territoires.... C'est à partir de ces constats que les politiques sectorielles de la collectivité devront s'adapter (adaptation au logement, petite enfance, liens entre générations, mobilités etc.).</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'accès aux droits communs ➤ Accompagner le vieillissement ➤ Faciliter l'accès aux droits et aux services publics pour tous ➤ Réaliser un diagnostic de l'offre de soin sur le territoire 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 3.2.1</p> <p>Accompagner et anticiper le vieillissement des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et orienter le public personnes âgées • Coordonner les services de maintien à domicile (Aides à domicile, soin infirmier, portage de repas, animation etc...), étendre le réseau gérontologique à l'ensemble du territoire ; • Décloisonner les secteurs des établissements et du domicile par l'intervention des professionnels de l'EHPAD à domicile ; • S'appuyer sur le maillage territorial pour lutter contre l'isolement des publics 	<p>ACTION 3.2.2</p> <p>Favoriser l'accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le travail partenarial avec les professionnels de santé ; • Recenser les besoins les plus pressants des habitants ; • S'impliquer dans un contrat local de Santé Pays de Cornouaille • Déployer de nouveaux partenariats • S'appuyer sur les innovations numériques pour améliorer l'accès à la santé • Soutenir les proches aidants

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une animation Personne Agée (animation à domicile) ; • Proposer de solutions de logement répondant aux besoins des personnes en perte d'autonomie. 	
	<p>ACTION 3.2.3</p> <p>Travailler spécifiquement sur les besoins des habitants et avec eux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une Analyse des besoins Sociaux du territoire ; • Mettre en place une organisation partenariale pour mesurer conjointement les priorités et adapter les politiques sociales ; • Evaluer les politiques sociales et les services à la population ; • Appuyer les initiatives locales ; • Sensibiliser dès le premier âge, et tout au long de la vie, à la citoyenneté et permettre le renouvellement des bénévoles dans les associations ; • Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. 	<p>ACTION 3.2.4</p> <p>Anticiper les fermetures de services de proximité et travailler à leur maintien ou compensation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les publics autour de la dématérialisation des démarches et l'accès au numérique pour tous les publics, à la MSAP et dans les communes • Accueillir les partenaires sociaux du territoire au sein d'une Maison Des Service au public, animer le partenariat et le réseau avec les mairies • Renforcer la lisibilité des actions et acteurs présents sur le territoire • Agir contre le non-recours aux droits
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire, intercommunautaire, de Cornouaille.</p> <p>Associations locales</p> <p>Etat, ARS, CAF, Département du Finistère</p>	
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Réalisation et actualisation des diagnostics</p> <p>Utilisation des services</p> <p>Qualité des actions partagées</p> <p>Public touché</p>	

■ FICHE 3.3 – Diversifier et adapter l’offre de logements tout en luttant contre la vacance

<p>CONTEXTE</p>	<p>Toujours en lien avec le portrait social du territoire, il s’agit ici d’anticiper les effets du vieillissement de la population sur les besoins en logements. De plus, la problématique de la vacance des logements doit être traitée et non dissociée des enjeux sociaux. Enfin, l’adaptabilité générationnelle des logements est un enjeu majeur pour le Haut Pays Bigouden autant pour les jeunes ménages que pour les personnes âgées.</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir l’attractivité du territoire auprès des jeunes ménages ➤ Faciliter le vieillissement au domicile ➤ Adapter l’offre de logements aux populations et à leurs besoins spécifiques ➤ La diminution de la vacance en travaillant au renouvellement de l’offre de logements 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 3.3.1</p> <p>Mettre en œuvre le PLH au travers de plusieurs actions (Actions 1.1 à 1.4 liées à l’orientation « L’accès au logement pour tous »)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire des logements locatifs publics diversifiés : <ul style="list-style-type: none"> - création d’un logement d’urgence - favoriser les opérations multisites pour équilibrer l’offre sur le territoire - concertation intercommunale sur la programmation ▪ Héberger et loger les personnes âgées et handicapées : <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de logements adaptés aux personnes âgées et handicapées, étudier et expérimenter des modes d’habitat innovants pour faciliter le vieillissement à domicile - Contribuer au maintien de la capacité d’hébergement des personnes âgées et handicapées, et notamment création d’une unité d’hébergement pour personnes handicapées vieillissantes 	<p>ACTION 3.3.2</p> <p>Mettre en œuvre le PLH au travers de plusieurs actions (Actions 3.10 à 3.13 liées à l’orientation « L’amélioration du parc de logements existant »)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener un programme d’amélioration de l’habitat privé : aides OPAH en complément des aides de l’Etat et du Conseil Départemental ▪ Soutenir les travaux de ravalement des façades ▪ Soutenir l’accession » abordable « dans l’ancien avec travaux : programme Access Habitat.

	<p>Coordonner l'information et la communication auprès des acteurs et partenaires qui travaillent auprès de ces publics</p> <p>-Produire des logements abordables par des opérations publiques</p> <p>-Accompagner les propriétaires dans leur projet d'accession : accompagnement juridique, administratif, financier et technique</p>	
	<p>ACTION 3.3.3</p> <p>Proposer une offre de logements locatifs accessibles/à bas prix pour les jeunes travailleurs : stagiaires, saisonniers, intérimaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conventionner avec le Foyer de Jeunes travailleurs de PLONEOUR LANVERN • Evaluer auprès des employeurs les besoins de logements saisonniers (et l'offre) • Repérer le gisement de locaux disponibles, et informer les propriétaires sur les aides possibles 	<p>Action 3.3.4</p> <p>Apporter une réponse à l'accueil des gens du voyage</p> <p>Création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage en partenariat avec la CCPBS</p>
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	<p>Échelle communautaire et Ouest Cornouaille</p> <p>Travail interservices de la collectivité et travail avec les partenaires Habitat</p>	
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Assurer un suivi régulier des actions du PLH</p> <p>Mise en place d'une commission commune</p>	

■ FICHE 3.4 – Développer les solidarités de proximité au travers d'une politique « enfance et jeunesse »

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'objectif principal d'une politique « enfance et jeunesse » est de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des familles du territoire. La prise en compte globale des besoins de l'enfant et de sa famille structure ainsi différents champs d'intervention tout au long du parcours de vie pour accompagner les publics 0-28 ans. Le soutien à une politique globale et transversale susceptible de développer encore davantage l'attractivité du territoire auprès des jeunes ménages et famille avec enfant, dans la perspective de favoriser un renouvellement de la population.</p>	
<p>RÉSULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'attractivité du territoire et la mise en œuvre de service facilitant l'installation de nouvelles familles ➤ Un maillage cohérent des offres de garde et en adéquation avec les besoins des familles ➤ L'accès aux loisirs pour tous ➤ L'accompagnement des jeunes et des modalités d'insertion dans la vie d'adulte 	
<p>ACTIONS / OUTILS ENVISAGEABLES</p>	<p>ACTION 3.4.1 Élaborer une convention territoriale globale sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un diagnostic des besoins en préalable ; • La mise en œuvre d'une stratégie concertée avec les acteurs concernés ; • Le soutien des acteurs et services mis en œuvre sur l'ensemble du territoire à destination des 0-17 ans et de leur famille • Une communication renforcée pour une lisibilité des services 	<p>ACTION 3.4.2 Travailler en réseau (d'acteurs locaux et de collectivités) et mutualiser les moyens pour une prise en compte globale de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des acteurs à l'échelle communale, intercommunale et intercommunautaire ; • La mise en œuvre d'actions partagés à destination des familles ; • La mise en place de passerelles entre les différents services ; • La mutualisation des moyens
	<p>ACTION 3.4.3 Proposer des offres de service adaptées au plus grand nombre</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de tarifs selon les revenus et harmonisés sur le territoire 	<p>Action 3.4.4 Coordonner un projet jeunesse de territoire 11-28 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et valoriser les projets de jeunes • Soutenir les actions de prévention en direction des jeunes et de leurs familles

	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement et l'accueil des enfants /familles en situation de handicap • Animation de l'information et de l'accès aux droits (par exemple, la Structure Information Jeunesse, en partenariat avec la CCPBS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des lieux ressources • Aller vers les publics
ÉCHELLES ET PARTENAIRES	Échelle communautaire et intercommunautaire + acteurs sociaux CAF, CD29	
OUTILS / INDICATEURS DE SUIVI	<p>Les contractualisations avec la CAF</p> <p>Bilans d'activité des structures</p> <p>La qualité des actions concertées et du travail partenarial</p> <p>Les recueils de parole des usagers</p>	